

# CHRONIQUE DU MOIS DE JANVIER 1955

## LA VIE ADMINISTRATIVE

Le Conseil des Ministres s'est réuni le samedi 15 janvier 1955, au Dar El Bey, sous la Présidence de M. Tahar Ben Ammar, Premier Ministre, Président du Conseil.

Le Conseil a commencé l'examen des très nombreuses questions inscrites à l'ordre du jour, et qui n'ont pu être épuisées.

En conséquence, le Conseil des Ministres a repris ses travaux le mardi 18 janvier 1955.

Après avoir achevé le règlement des affaires financières courantes le Conseil des Ministres a pris un certain nombre de décisions :

— Rajustement du prix du thé à compter du 20 janvier. — Retour à la liberté du commerce du thé et abandon du monopole à compter du 1<sup>er</sup> avril prochain ;

— Inscription du café, du poivre et du thé sur les listes de produits soumis à la police du rayon douanier ;

— Octroi de nouveaux avantages fiscaux en faveur de la construction d'immeubles d'habitation ;

— Reprise du matériel roulant à l'occasion des opérations de déflation du parc des transports publics de marchandises ;

— Fermeture sous certaines réserves de l'exploitation de la ligne de chemin de fer Méthlaoui à Tozeur.

Enfin, le Conseil a abordé l'examen de la situation des agents des Services concédés. Il poursuivra son étude au cours de l'une de ses prochaines réunions.

## LA VIE ECONOMIQUE ET FINANCIERE

Aux Sociétés Tunisiennes de Prévoyance, les commercialisations de la récolte 1954, effectuées dans les différents centres d'achat, se sont élevées, du 1<sup>er</sup> juin 1954 au 20 janvier 1955, aux quantités suivantes :

Blés durs : .....	669.492 quintaux
Blés tendres : .....	136.598 quintaux
Orges : .....	224.527 quintaux

Soit en tout : ..... 1.030.617 quintaux

A noter que, au cours de la période du 20 décembre 1954 au 20 janvier 1955, les Sociétés Tunisiennes de Prévoyance ont procédé aux livraisons suivantes, qui n'ont porté que partiellement sur les grains provenant de la récolte en cours :

Blés durs : .....	17.179 quintaux
Blés tendres : .....	6.294 quintaux
Orges : .....	4.480 quintaux

Ces livraisons ont été faites entièrement à la consommation locale.

Par ailleurs, à la demande des Services de la Section Tunisienne de l'Office Interprofessionnel des Céréales, les Sociétés Tunisiennes de Prévoyance ont — dans le but de favoriser les populations de certaines régions déshéritées de la Régence — procédé à une expérience de mise en vente au détail de gruau-fleur de blé dur. Cette marchandise, qui est un sous-produit de la fabrication de la semoule et constitue une sorte de farine de blé dur, est alimentaires très riche et d'un prix de vente moins élevé que le blé dur. Elle a reçu un excellent accueil des populations du Sud, et particulièrement des Territoires militaires, où les petits consommateurs se sont révélés nombreux et les autorités locales très intéressées par cette opération à caractère social.

De leur côté, les groupements coopératifs des Sociétés Tunisiennes de Prévoyance poursuivent leur action. Si, à la suite des semailles, les groupes de motoculture connaissent une certaine détente, ils mettent à profit le bref délai qui précède la période des labours de printemps pour effectuer une indispensable révision du matériel, prononcer les réformes nécessaires et envisager les achats de matériel de remplacement.

Le mois de janvier a été en outre marqué par les réunions des assemblées générales annuelles des groupements de plantations et d'hydraulique du Cap Bon, au cours desquelles on a pu constater les remarquables progrès de l'esprit coopératif chez les adhérents et l'importance qu'ils attachent désormais à ces réunions parfois passionnées. Deux créations de groupements de cette espèce ont été enregistrées au cours du mois à Bou-Arkoub d'une part, et d'autre part à Tazerka, Somaâ, Maamoura, portant à quinze l'effectif total des groupements de plantations et d'hydraulique du seul Cap Bon.

\* \* \*

En matière économique, divers textes ont été publiés au « Journal Officiel Tunisien » au cours du mois de janvier 1955.

C'est ainsi qu'un arrêté du Ministre de l'Agriculture et du Ministre du Commerce en date du 31 décembre 1954 (J.O.T., n° 1, du 4 janvier 1955), modifié par un arrêté du 13 janvier 1955 (J.O.T., n° 4, du 14 janvier 1955), a réglementé la campagne de l'alfa et a fixé la période de cueillette de cette graminée du 5 janvier au 1<sup>er</sup> mars 1955.

En outre, la cueillette demeure interdite dans diverses localités et les fibres d'alfa pour être exportées devront atteindre au minimum

une longueur de 30 centimètres ; toutefois, devant les difficultés rencontrées dans la mise en application de ces mesures, il a été admis une tolérance de 25% de fibres plus courtes par balle.

— L'expérience ayant démontré la nécessité de réadapter la législation sur les Sociétés, deux décrets en date du 6 janvier 1955 (J. O. T., n° 3, du 11 janvier 1955) ont rendu exécutoires en Tunisie un certain nombre de dispositions métropolitaines relatives aux sociétés anonymes et aux sociétés en commandites par actions ainsi qu'aux sociétés à responsabilité limitée.

— Dans le domaine de l'industrie semoulière, un arrêté conjoint du Ministre de l'Agriculture et du Directeur des Finances du 7 juillet 1953 relatif au contingentement des semouleries avait prévu qu'un contingent de compensation de 5% du contingent global tunisien pourrait être réparti entre les semouleries défavorisées dans les deux mois qui suivraient la notification, au semouliers, des contingents qui leur sont attribués. Ce délai de deux mois a été porté à six mois par un arrêté du 18 mai 1954.

Le nouveau délai s'étant avéré insuffisant, un arrêté conjoint du Ministre de l'Agriculture et du Directeur des Finances en date du 5 janvier 1955 (J.O.T. n° 4 du 14 janvier 1955) l'a fixé à un an.

En ce qui concerne les céréales, un arrêté conjoint du Ministre de l'Agriculture et du Directeur des Finances du 17 janvier 1955 (J.O.T., n° 7, du 25 janvier 1955) a assujéti les avoines, maïs et sorgho de la récolte 1954 à la taxe de statistique de 35 fr. par quintal prévue par l'arrêté du 27 septembre 1954 pour les blés et les orges.

\* \* \*

Dans le domaine social, un arrêté du Ministre du Travail du 18 janvier 1955 (J.O.T., n° 6, du 21 janvier 1955) a agréé le Centre d'appareillage des Mutilés de guerre de Tunis pour assurer l'appareillage des mutilés du travail, dans les conditions déterminées par le décret beylical du 18 février 1954.

Une convention, publiée en annexe de cet arrêté, a été passée à cet effet le 29 juillet 1954 avec le Ministère Français des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre.

Le même arrêté fixe en outre les taux forfaitaires journaliers des frais de séjour exposés par les mutilés lors de leurs visites au centre d'appareillage et de l'indemnité compensatrice de perte de salaires prévus à l'article 5, § 3 du décret du 18 février 1954.

Enfin, un arrêté du Directeur des Finances du 4 janvier 1955 (J.O.T., n° 7, du 25 janvier 1955) a fixé à 4% des recettes du précédent exercice le montant des prestations supplémentaires susceptibles d'être attribuées par le régime de Prévoyance des personnels de l'Etat et des collectivités publiques pour l'exercice 1954-1955.

\* \* \*

En matière de commerce extérieur, les avis suivants ont indiqué, au cours du mois de novembre 1954, les nouvelles possibilités de commerce avec l'Etranger :

— *J.O.T. du 7 janvier 1955 :*

- Importations d'U.R.S.S. (bois sciés, produits divers)
- Importations de la République Fédérale d'Allemagne (marchandises diverses) ;
- Importations de Pologne (marchandises diverses) ;
- Importations de Tchécoslovaquie (marchandises diverses) ;
- Importations du Danemark (marchandises diverses) ;
- Importations d'Israël (marchandises diverses) ;
- Exportations vers l'U.R.S.S. (marchandises diverses) ;
- Exportations vers l'Espagne (ferrailles) ;
- Exportations vers la Pologne (marchandises diverses).

— *J.O.T. du 11 janvier 1955 :*

- Importations des Pays-Bas (marchandises diverses) ;
- Importations d'Espagne (marchandises diverses) ;
- Exportations vers l'Espagne (marchandises diverses).

— *J. O.T. du 18 janvier 1955 :*

- Importations d'Italie (marchandises diverses) ;
- Exportations vers l'Allemagne Occidentale (animaux reproducteurs et d'usage, vins).

— *J.O.T. du 28 janvier 1955 :*

- Exportations de déchets de métaux non ferreux vers les pays de l'O.E.C.E.

Dans le courant du mois, les demandes de licences tant à l'importation qu'à l'exportation ont été au nombre de 2.552. Au 31 janvier 1955, elles se répartissaient de la façon suivante :

— *A l'importation :*

Licences accordées : .....	497
Licences en cours d'examen par les Services Techniques : .....	1.659
Licences refusées ou annulées : .....	65
Total....	2.221

— *A l'exportation :*

Licences accordées : .....	239
Licences en cours d'examen par les Services Techniques : .....	90
Licences refusées ou annulées : .....	2
Total....	331

Par ailleurs, il convient de signaler que suivant avis paru au J.O.T. du 28 janvier 1955, la production en douane d'un certificat d'autorisation de transit a été rendue obligatoire pour un certain nombre de marchandises qui font l'objet d'un contrôle par plusieurs pays.

Enfin, l'avis n° 205 de l'Office des Changes (Section Tunisie) publié au même J.O.T. a étendu le bénéfice du régime des comptes E.F.A.C. aux exportations de marchandises à destination de l'Allemagne Orientale et de l'Iran.

\* \* \*

Au cours du mois de janvier 1955, l'activité de l'Office Tunisien de Cotation des Valeurs Mobilières a été plus réduite que pendant le mois précédent. Cependant, la tendance générale du marché est restée ferme.

Le montant des capitaux échangés au cours du mois de janvier a atteint 21.189.000 francs contre 94.101.000 francs pendant le mois de décembre 1954.

Le marché de l'or a été également moins actif que pendant le mois précédent, bien que les cours soient restés stables. Le montant des capitaux échangés s'est élevé à 119.000 francs contre 2.007.000 francs pendant le mois de décembre.

La Commission d'Attribution des lettres d'établissement, de garantie et d'agrément, au cours de sa séance du 13 janvier 1955 a émis un avis favorable à la délivrance de deux lettres d'établissement, de quatre lettres de garantie et d'une lettre d'agrément.

## LA VIE SOCIALE

### I. — ACTIVITE SYNDICALE

a) L'U.G.T.T. a célébré le 20 janvier 1955 le neuvième anniversaire de sa constitution.

b) Le Conseil National de l'U.G.T.T., primitivement fixé au 9 janvier 1955 a été successivement renvoyé aux dates des 23 janvier et 6 février 1955.

c) Le Syndicat des fonctionnaires de l'Enregistrement a publié le 9 janvier 1955 une motion critiquant la position de l'Union Générale des fonctionnaires de Tunisie en ce qui concerne le statut futur de la fonction publique. A la suite de la publication de cette motion, l'Union Générale des Fonctionnaires de Tunisie a décidé, le 12 janvier 1955, l'exclusion du Syndicat des Fonctionnaires de l'Enregistrement.

d) Une grève des employés municipaux a eu lieu les 17 et 18 janvier 1955 pour des motifs d'ordre strictement professionnel.

### II. — LEGISLATION

*Mesures en faveur des mutilés du travail.* — Un arrêté du Ministre du Travail du 18 janvier 1955, publié au « Journal Officiel » du 21 janvier 1955, a fixé les conditions d'application du décret du 18 février 1954 relatif à l'appareillage des mutilés du travail. Cet arrêté a un double objet :

1°) il agréé, à la suite d'une convention conclue le 29 juillet 1954 entre le Ministère français des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre et le Ministère tunisien du Travail, le centre d'appareillage des mutilés de guerre de Tunis pour assurer la fourniture, la réparation et le renouvellement des appareils de prothèse et d'orthopédie auxquels peuvent prétendre, à raison de leur infirmité, les mutilés du travail ressortissant à la législation tunisienne de prévoyance sociale ;

2°) il fixe respectivement à 402 fr. et 508 fr. les taux forfaitaires journaliers des frais de séjour et de l'indemnité compensatrice de perte de salaires, qui seront versés aux personnes appareillables, lors de leur convocation par le centre.

*Mutualité.* — Un arrêté conjoint du Ministre du Travail et du Directeur des Finances du 18 janvier 1955 (Journal Officiel du 28 janvier 1955) pris en application du décret du 18 février 1954 (article 10), détermine les conditions d'élection des représentants des organismes mutualistes au Conseil de la mutualité.

*Retraites.* — Un arrêté du Premier Ministre, Président du Conseil du 31 décembre 1954 (Journal Officiel du 7 janvier 1955) modifie le règlement de retraites annexé au décret du 1<sup>er</sup> septembre 1949 du personnel des entreprises concessionnaires de production, transport et distribution du gaz et d'électricité.

*Salaires.* — Un arrêté du Ministre de l'Agriculture du 11 janvier 1955 fixe les nouveaux salaires du personnel ouvrier permanent des services centraux du Ministère de l'Agriculture (Journal Officiel du 14 janvier 1955).

Un arrêté du Premier Ministre, Président du Conseil, du 12 janvier 1955, rend obligatoire les dispositions d'un règlement fixant les conditions de rémunération du personnel des cimenteries sises dans le ressort de la commission locale de révision de salaires de Tunis (Journal Officiel du 14 janvier 1955).

### III. — INFORMATIONS DIVERSES

#### Situation de l'emploi

α) *Aperçu général.* — Pas de changement notable dans l'évolution du marché de l'emploi dont la tendance est toujours défavorable. L'inspection du travail a en effet enregistré de nouveaux licenciements pour compression de personnel et des mises en chômage partiel dans les secteurs du commerce, de l'industrie et des professions libérales.

Le secteur agricole fournit toujours le plus grand nombre de chômeurs ainsi que le montre le recensement dont les résultats sont donnés ci-après.

Dans le courant du mois de janvier la récolte des olives s'est terminée dans toutes les régions ; les usines sont ou fermées ou sur le point de l'être.

La campagne des agrumes se poursuit normalement.

Il y a eu très peu de travaux saisonniers agricoles en ce mois de janvier.

Un arrêté du Ministre de l'Agriculture et du Ministre du Commerce du 31 décembre 1954 (Journal Officiel du 4 janvier 1955) a fixé du 5 janvier au 1<sup>er</sup> mars la période de cueillette de l'alfa et de toutes les opérations relatives au transport, au pesage et à l'achat de cette plante. Toutefois ces opérations restent interdites dans les régions situées au Sud de la voie ferrée de Gafsa à Sfax. Alors que le démarrage de la campagne de l'alfa s'est effectué au début sous un jour peu favorable, la situation s'est nettement améliorée à la suite du relèvement des prix offerts. Les heureux effets de cette campagne sur la situation de l'emploi dans les régions intéressées, celles d'ailleurs les plus frappées par le chômage, vont encore se poursuivre pendant tout le mois de février.

b) *Lutte contre le chômage.* — Les divers services administratifs de la Régence ont poursuivi, en étroite liaison avec le Ministère du Travail, le recensement des chômeurs et leur placement sur les chantiers de travaux d'utilité publique.

Les renseignements ci-après matérialisent les résultats obtenus au cours du mois de janvier :

Nombre de chômeurs inscrits	en janvier	depuis le début du recensement
à Tunis et dans sa banlieue . . . . .	1.727	23.189
à l'intérieur . . . . .	5.117	177.490
Totaux . . . . .	6.844	200.679

Nombre de chantiers ouverts :

à Tunis et dans sa banlieue : 19 dont 3 dépôts de la Municipalité de Tunis ;

à l'intérieur : au moins un chantier dans chacun des caïdats.

Nombre de chantiers fermés :

à Tunis et banlieue : 8 ;

à l'intérieur : 2.

Nombre de chômeurs ayant été occupés par roulement :

Tunis et banlieue : . . . . . 30.013  
 Intérieur : . . . . . 20.651

Total : . . . . . 50.664

Situation des chantiers d'assistance aux chômeurs le 31 janvier 1955 :

Chantiers	Effectif embauché ce jour	Observations
<b>1. — Tunis :</b>		
a) Tunis .....	4.020	Municipalité de Tunis: M.U.H., D.T.P. Antiquités, P.T.T.
b) Banlieue de Tunis .....	155	
c) Caïdat de la banlieue .....	150	
Total partiel .....	4.325	
<b>2. — Intérieur :</b>		
a) Chantiers de Caïdats .....	3.977	Service des Forêts, Génie Rural et Paysannat.
b) Chantiers résidentiels .....	4.702	
c) Chantiers du Ministère de l'Agriculture .....	6.172	
Total partiel .....	14.851	
<b>Total 1 et 2 .....</b>	<b>19.176</b>	

c) *Activité du bureau de placement de Tunis :*

1°) *Tableau récapitulatif pour l'année 1954 :*

	Placement	
	Masculin	Féminin
Demandes d'emploi .....	3.568	466
Offres d'emploi .....	881	786 (1)
Personnes présentées .....	893	531
Personnes placées .....	714	177

(1) dont 681 concernant les bonnes à tout faire.

2°) *mois de janvier 1955.*

	Placement	
	Masculin	Féminin
Demandes d'emploi .....	96	47
Offres d'emploi .....	88	62
Personnes présentées .....	103	53
Personnes placées .....	70	15



**Renseignements divers**

a) *Statistique des accidents du travail, années 1952, 1953 et 1954.*

Années	Nombre d'accidents ayant provoqué une incapacité temporaire de moins de un mois	Nombre d'accidents ayant provoqué une incapacité temporaire de plus de un mois ou une incapacité permanente	décédés	Total
1952 .....	6.756	307	69	7.132
1953 .....	7.136	132	48	7.316
1954 .....	6.524	74	44	6.642

b) *Statistique du mouvement des travailleurs immigrés titulaires d'un contrat pour travailler immigrant au cours de l'année 1954.*

Nombre de contrats renouvelés : 309 dont 288 saisonniers

Nombre de contrats nouveau : 35

Nombre de contrats annulés parce que les travailleurs ont rejoint leur pays d'origine :

a) contrats anciens : 244 dont 228 saisonniers.

b) contrats nouveaux : 19 dont 7 saisonniers.

Solde au 31 décembre 1954 :  $(309 + 35) - (244 + 19) = 81$ .

Répartition par nationalité des 81 travailleurs étrangers titulaires d'un contrat pour travailleur immigrant, présents en Tunisie, le 31 décembre 1954 :

Nation.	Ital.	Holl.	Britan.	Suisse	Allem.	Belge	Esp.	U.S.A.	Divers	Total
Nombre	30	11	10	8	6	5	3	2	6	81

**LA VIE INTELLECTUELLE ET ARTISTIQUE**

La vie des Tunisois est partagée entre les soucis que leur occasionnent le règlement des questions politiques et la crise que traverse l'économie, ou plus exactement le commerce, depuis le début du mois de décembre.

Cette situation entraîne, de manière générale, une diminution de l'affluence au théâtre et aux conférences. Toutefois, cette tendance est imperceptible et n'apparaît qu'à l'œil des habitués, des spécialistes.

Les conférences se placent, comme de coutume, en tête des manifestations intellectuelles par leur nombre et leur qualité.

Les thèmes sérieux l'ont emporté.

M. Henri Contri, professeur agrégé d'Histoire, ancien élève du Lycée Carnot, professeur au Collège Sadiki, a tracé une brillante rétrospective sur « Troisièmes de diplomatie française ». Un public des plus choisis, parmi lequel on remarquait de nombreux membres de l'enseignement supérieur, secondaire et primaire, le corps consulaire au complet et les plus hautes personnalités que compte notre ville, eut le plaisir d'entendre un exposé bien fait, agréablement présenté et d'une rigueur d'argumentation peu commune.

Le sujet se prêtait certes aux plus intelligentes démonstrations puisqu'il comportait trois siècles d'histoire, de Richelieu à Clemenceau, mais ne manquait pas d'écueils par son ampleur et sa complexité. Définissant la diplomatie moderne fondée par Machiavel mais à laquelle Richelieu sut donner une impulsion géniale faisant de la France la pièce maîtresse de l'échiquier européen, M. Contri a précisé certaines notions souvent confusément entrevues et abouti à des conclusions personnelles, originales, découvrant des perspectives insoupçonnées.

Un autre enfant de Tunis, mais déjà connu dans le monde savant pour ses travaux d'ophtalmologie, le Docteur Roger Nataf, héritier de l'idéal d'un maître respecté unanimement, le Dr Cuénod, a parlé, devant une salle comble, du « Japon en 1954 ».

Conférencier à la parole directe et spontanée, le Dr Nataf a évoqué pour nous la vision merveilleuse d'un Japon aux contrastes saisissants, aux coutumes enchanteresses. Les films et photographies qui accompagnèrent cette causerie ont été agréables à voir, instructifs. Ce « reportage » vivant et détaillé a conquis le public.

M. Pierre Desfontaines, Directeur de l'Institut Français de Barcelone et géographe éminent, a fait à l'Institut des Hautes Etudes un exposé public sur les « Iles Baléares, quintessence de la Méditerranée ». Historiquement et géographiquement intéressantes, originales et caractéristiques, Minorque, Majorque et Ibiza offrent en effet un véritable concentré des problèmes méditerranéens. Ce cours public était agrémenté de fort belles vues en couleurs qui achevèrent de donner de ces îles une connaissance approfondie.

Une seconde conférence de M. Pierre Desfontaines, sur les Caraïbes « Méditerranée Africaine » a remporté un succès égal. Le conférencier, l'un des plus éminents membres de l'école moderne française de géographie, a conduit son public à la découverte d'un monde nouveau, captivant, inoubliable.

Mais ces expéditions à travers les siècles ou l'espace ne sauraient nous faire oublier que la Tunisie a servi de thème à nos conférenciers.

Qui trouver comme meilleur serviteur de la pensée tunisoise que M<sup>r</sup> Raoul Darmon ? Il connaît le redoutable privilège de posséder la faveur du public et de ne jamais le décevoir, de renouveler à chaque conférence l'enchantement de ses auditeurs. Si l'art de parler est un don, M<sup>r</sup> Raoul Darmon peut remercier le ciel car il a fait beaucoup pour lui, et s'il est une longue patience, nous ne saurions trouver

meilleur exemple que le sien. Sa dernière conférence : « Un patriarche moderne : vie et dits du Rabbin Jacob Boccara », était digne de constituer l'hommage d'un élève à son maître. Ces quelques pages d'une vie, évoquées avec une verve renouvelée et dans un style très pur eussent mérité figurer dans un recueil des vies exemplaires.

Un jeune conférencier que nous avons déjà rencontré l'an dernier dans cette chronique, M. Claude Ricard, professeur à l'École Normale d'Instituteurs, a choisi également d'évoquer une page de la petite histoire tunisienne en évoquant la figure d'un « inconnu célèbre : John Howard Payne ». En effet, le destin de John Howard Payne ne peut nous laisser indifférent dans la mesure où, né à New-York en 1791 il est mort à Tunis en 1852, après avoir pendant 61 ans, perdu successivement toutes ses chances d'être célèbre, riche et heureux.

Dans un domaine tout différent, bien que local également, M. Emerit a traité de « l'évolution économique de la Tunisie de 1815 à 1881 ». Ce problème fort mal connu a fait l'objet des études de ces dernières années de l'éminent conférencier, professeur à la Faculté d'Alger, correspondant de l'Institut, membre de l'Académie des Sciences politiques et morales.

M. Joseph Folliet, professeur à l'Institut Social de Lyon, choisissant des sujets intéressants, aux possibilités de développement les plus diverses, a fait plusieurs exposés de vulgarisation historique ayant pour thème : l'histoire est-elle une science ? Progrès technique et progrès humain. Une philosophie de l'histoire est-elle possible ? etc....

Histoire, Humanisme, Sociologie ont fait l'objet, ce mois-ci, de nombreux exposés.

Outre M. Folliet, que le nombre et la qualité des interventions ont placé au premier plan, d'autres conférenciers ont entretenu le public de sujets divers et tous très attrayants, instructifs ou intéressants.

Mgr. Champenois inaugurerait un cycle de six conférences sur la vie de Jésus. M. Dunaud, professeur de philosophie, parlait sous l'égide de l'Université Nouvelle de « l'homme et du robot ». M. Guy Vinatrel choisissait un sujet sérieux et quotidien : « L'Europe face à la guerre froide ». M. Jean Mary, avec « au temps des crinolines » permit au public de l'Essor de passer une très agréable soirée. Mme Lombard-Rau « expert-psychologue », partant d'une expression de Spinoza : « Il ne faut ni rire ni pleurer sur les choses d'ici bas, il faut viser à les connaître », mit la psychologie au service de l'entreprise.

M. Marc Jarblum, président des Sociétés Juives de France, évoqua l'histoire d'Israël et rappela le tribut payé par le judaïsme mondial au progrès et à la culture.

M. A. Cruiziat, au Cercle des Amitiés Tunisiennes, analysa la signification des mouvements communautaires contemporains.

Le Dr Bouquet traita, à l'Essor, des « origines du mariage ». Tandis que le même jour le Cercle Ch. A. Gounot ouvrait ses portes à une conférence de M. R. Couffignal sur les genres littéraires et la bible.

M. Couffignal ne s'est pas pour autant désintéressé de son sujet favori puisqu'il a parlé à deux reprises du Cinéma dans ses rapports avec l'enfance.

Poursuivant sa propagande, le Centre Américain d'Information a organisé, outre les conférences hebdomadaires réservées aux professeurs d'anglais des lycées et collèges, une série de causeries sur la musique américaine moderne, avec Mme Renée Mahé, et une séance de projection commentée : « Aspects des Etats-Unis », avec M. Georges Ranc.

M. W. H. Lewis, du Département d'Etat de Washington, a parlé des « défauts de la civilisation américaine ».

Signalons enfin la communication de M. Bouchet, de la Station de Recherches Péchiney-Progil de La Dargoire sur « les moyens de lutte contre le Mildiou ».

\* \* \*

La vie artistique n'a pas connu en janvier le développement habituel.

Cependant, un événement important s'est produit : l'inauguration du musée de Sfax, en présence des nombreuses personnalités de la région ou venues de Tunis. Ce musée archéologique compte des pièces d'une très grande rareté telles que des mosaïques du plus pur style africano-romain, trouvées sur des tombes païennes et des fresques d'une conservation remarquable.

Cette inauguration coïncidait avec l'anniversaire de celle du Théâtre de Sfax.

A Tunis, Ines Johnson, à la Galerie Sélection, a exposé quelques tableaux qui dénotent un talent prometteur.

A Bizerte, la XIX<sup>e</sup> Exposition de l'Association des Anciens Elèves, élèves et amis de l'Ecole des Beaux-Arts, qui a connu à Tunis, en novembre, le succès que nous avons dit, a connu la faveur du public.

\* \* \*

Reprenant le cycle des concerts du mercredi, l'orchestre Radio-Municipal, sous la direction de Louis Gava, a accueilli Maria Branèze, qui chanta en soliste l'air de Suzanne des « Noces de Figaro » et deux airs de Zerline de « Don Juan ».

Les spectacles lyriques ont connu un succès désormais habituel.

Maria Curtis, soprano ; Franca Sacchi, mezzo soprano, ont interprété « Aïda », sous la direction de Franco Patané.

Mado Robin, Roger Rico et Romano Roma, dans le « Barbier de Séville » méritaient une salle enthousiaste.

« Faust » est à peu près sûrement l'ouvrage le plus populaire et le plus aimé à Tunis. Marguerite Jeanne Ségala, première titulaire du rôle à l'Opéra, Pierre Savignol de l'Opéra, Guy Fouché et Jean Borhayre en ont donné une brillante interprétation.

La présence à la tête du célèbre ballet de la « Nuit de Valpurgis » de Mlle Solange Schwarz a fait de cette représentation l'une des plus brillantes que Tunis ait connue depuis la guerre.

Avec la « Danse des Libellules » la seconde tentative d'opérette s'est révélée comme aussi malheureuse que la précédente. La vraie

raison de cet échec est dans le fait que l'opérette ne peut se contenter de quelque « Prima dona » mais exige une composition homogène de la troupe. Opération difficile à réaliser à Tunis qui n'a pas encore de troupe locale et qui doit faire appel aux bonnes volontés les plus diverses.

\* \* \*

Le Théâtre a ouvert ses portes pour les « Quatre vérités » de Marcel Aymée. Décors de Jean-Denis Malclès, mise en scène d'André Bar-sacq, interprétation de Madeleine Lambert, Hélène Bellanger, Alfred Adam.

« Demeure chaste et pure » a donné l'occasion au public tunisois de goûter une interprétation de Jean Richard digne de la réputation de cet artiste comique du cinéma et de la radio.

Annick Tanguy, Vera Norman, Caroline Claude, Berthe Carine et A. Marie Pilgrims complétaient une distribution très homogène.

L'Essor, toujours digne de sa réputation, a représenté « La voix humaine », de Cocteau. On connaît le thème de cette pièce : — pas de mise en scène — un téléphone — la douleur d'une femme quittée par son amant. L'élément dramatique unique est présenté avec le dépouillement scénique le plus complet.

« Dardamelle ou le Cocu », d'E. Mazaud, constituait la seconde partie de ce programme qui remporta un très beau succès.

Hélène Merville dans « la voix humaine » s'est élevée au niveau des grandes artistes du théâtre professionnel.

Jack Mathot, dans le rôle de Dardamelle, a su tenir un juste milieu, entre le jeu sensible et humain et l'interprétation joviale et fantaisiste qui donne au personnage son caractère.

\* \* \*

Signalons, en matière de théâtre, d'une part la création d'une délégation tunisienne des Jeunesses Théâtrales de France, et d'autre part l'arrivée au début du mois de M. Zaki Tolimat qui dirigea l'an passé les deux représentations d'opérettes en langue arabe qui connurent un très vif et très réel succès. M. Zaki Tolimat espère favoriser la naissance d'un esprit nouveau dans la société tunisienne de qualité en faveur de cet art si divers et si noble.

\* \* \*

Le Prix Desbordes-Valmore a été attribué par le « Comité des Poètes Français » à Huguette Chevallard-Filippi pour ses recueils « La mer intérieure » et « Renaissance ».

Huguette Chavallard-Filippi est tunisoise d'origine.

## LE PRIX DE CARTHAGE

Le Prix de Carthage 1955 a été attribué le 31 janvier à M. Gilbert-Charles Picard pour « Religions de l'Afrique Antique » et l'ensemble de son œuvre, et à M. Marcel Solignac pour « Recherches sur les installations hydrauliques de Kairouan et des steppes tunisiennes du VIII<sup>e</sup> au XI<sup>e</sup> siècle » et l'ensemble de son œuvre.

Fondé en 1921, ce prix annuel est décerné à « un ouvrage littéraire d'imagination (recueil de nouvelles, roman, poésie, théâtre, etc...) ou de documentation (histoire, archéologie, géographie, recherches ethnographiques, folklore, etc...) portant sur des sujets nord-africains et plus spécialement tunisiens.

M. Gilbert-Charles Picard est né à Nercillac (Charente) le 15 octobre 1913 et a fait ses études secondaires au Lycée Henri IV.

Il est diplômé d'Etudes Supérieures d'Histoire et de Géographie, Agrégé d'Histoire et de Géographie, Docteur ès Lettres, membre de l'école française de Rome, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, Directeur des Antiquités en Tunisie, professeur titulaire à l'Institut des Hautes Etudes de Tunis.

Il a publié « Castellum Dimmidi », les « Trophées romains » ainsi que de nombreuses études et articles.

M. Marcel Solignac est né à Toulouse en 1892. Il est docteur ès Sciences et est arrivé en Tunisie en 1919 où il devint chef du Service Géologique du Service des Mines à la Direction des Travaux Publics.

Il a effectué de nombreuses missions en Roumanie, Algérie, Espagne, Afrique du Sud et Maroc. Il fut lauréat de l'Académie des Sciences, correspondant du Ministère de l'Instruction Publique, vice-président de la Société Française de Minéralogie, membre des commissions internationales de la carte géologique de la terre et est l'auteur de très nombreux travaux.

Ayant quitté la Tunisie depuis plusieurs années, il est à l'heure actuelle chargé de mission à la Présidence du Conseil à Paris, et se trouve en ce moment au Pakistan pour l'O.N.U.

Son ouvrage, qui vient d'être couronné, a paru dans les « Annales de l'Institut d'Etudes Orientales » d'Alger.